

## Infirmier(e) Anesthésiste

Annonce déposée le : 07 Septembre 2011

Devant être pourvue le : immédiat ou à convenir

Durée de validité : 6 mois

### Etablissement – Site

- Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges
- Centre Hospitalier de Gérardmer
- Hôpital local de Fraize
- Hôpital local de Raon l'Etape
- Hôpital local de Senones

### Détail de l'offre

Profil du candidat : Infirmier€ Anesthésiste D.E

Statut : par voie de mutation, détachement ou contractuel

Formation : Diplôme infirmière Anesthésiste D.E

Expérience : débutant ou confirmé

Temps de travail : temps plein

Salaires : Grille fonction publique hospitalière

### Descriptif du poste

1. Définition :

L'IADE a un niveau de compétence professionnelle clinique, technique et de soins spécifique dans les domaines de l'anesthésie, de la réanimation et de la médecine d'urgence.

L'IADE travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires, dans un cadre réglementaire défini et en collaboration avec les médecins anesthésistes-réanimateurs dans les différents sites d'anesthésie, en salle de surveillance post-interventionnelle (SSPI), dans les services d'urgence intra et extra-hospitaliers.

2. Missions :

Réaliser des soins infirmiers d'anesthésie et/ou de réanimation concourant au diagnostic, au traitement et à la recherche, en accompagnant le patient, dans les domaines de l'intervention chirurgicale, du traitement de la douleur, de l'urgence ou de la réanimation.

3. Activités - Tâches :

#### ***L'IADE en secteur d'anesthésie***

Activités de soins : art 10 du décret du 11 février 2002

« L'IADE est seul habilité, à condition qu'un médecin anesthésiste-réanimateur puisse intervenir à tout moment, et après qu'un médecin anesthésiste-réanimateur a examiné le patient et établi le protocole, à appliquer les techniques suivantes :

- anesthésie générale ;
- anesthésie loco-régionale et réinjections dans le cas où un dispositif a été mis en place par un médecin anesthésiste-réanimateur ;
- réanimation pré-opératoire.

Il accomplit les soins et peut, à l'initiative exclusive du médecin anesthésiste-réanimateur, réaliser les gestes techniques qui concourent à l'application du protocole.

En SSPI, il assure les actes relevant des techniques d'anesthésie et est habilité à la prise en charge de la douleur post-opératoire. »

Fonction de participation aux vigilances :

- > Hémovigilance,
- > Pharmacovigilance,
- > Matérovigilance

Participation à la prévention des infections nosocomiales

Fonction de gestion et de maintenance du matériel et des consommables

- > Maintenance préventive des équipements.

Fonction d'organisation :

- > Collaboration avec les différents professionnels du site d'anesthésie (médecins anesthésistes, cadre IADE).
- > Contribue à la rationalisation du travail et des actions.

Fonction d'encadrement des étudiants

Participation aux travaux de recherche relevant du domaine des soins infirmiers :

- > Elaboration de protocoles.
- > Evaluation des soins infirmiers en anesthésie.

***L'IADE en secteur de surveillance post-interventionnelle (SSPI)***

- > Assure la surveillance post-opératoire immédiate
- > Assure la prise en charge de la douleur
- > Evalue les signes de réveil

#### 4. Compétences :

La compétence des IADE est définie par des textes réglementaires. Elle procède de son statut d'infirmier diplômé d'Etat, de l'application des connaissances acquises au cours des formations initiale et continue, et de l'expérience résultant de l'exercice professionnel.

L'IADE dispose de compétences dans le domaine de l'anesthésie-réanimation qui lui permettent :

- de participer à la qualité de l'environnement de l'anesthésie ;
- de mettre en œuvre le protocole d'anesthésie établi par le médecin anesthésiste-réanimateur, d'assurer l'entretien de l'anesthésie et la surveillance du patient, de déceler les complications et d'agir de manière adaptée ;

L'IADE peut participer à la prise en charge de tout patient en situation de détresse et particulièrement dans le cadre de l'urgence extra-hospitalière et lors des transports médicalisés.